Déposez plainte en visio !

La gendarmerie de Magny-les-Hameaux propose un outil numérique pour faciliter le dépôt de plainte en ligne.



Quelles villes sont concernées ?

Le dépôt de plainte par visioconférence est testé dans 14 villes des Yvelines : Châteaufort, Coignières, Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Le Mesnil-Saint-Denis, **Magny-les-Hameaux**, Maurepas, Milon-la-Chapelle, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Lambert, Toussus-le-Noble, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

Comment déposer plainte par visioconférence ?

Le ministère de l'Intérieur détaille les différentes phases du dépôt de plainte par visio qui se déroule en 4 étapes :

1. Les citoyens doivent d'abord s'identifier sur le service Visioplainte avec FranceConnect.
2. Ils doivent ensuite choisir un créneau de rendez-vous et recevront une invitation par e-mail ou par SMS.
3. Ils devront ensuite cliquer sur le lien d'invitation à l'heure dite du rendez-vous.
4. L'entretien en visioconférence démarre et ils peuvent échanger avec l'agent de police ou le gendarme.

À quoi sert ce dispositif ?

L'ambition de la Visioplainte est très clairement de désengorger les brigades de gendarmerie et les commissariats.

Infos pratiques

Pour utiliser ce dispositif expérimental appelé VISIOPLAINTE, prenez RDV sur https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr

Liens utiles
La police et la gendarmerie nationale vous accompagnent dans vos démarches